

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*
*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| | | |
|---|---|---|
| Cadre réservé à l'administration | | |
| Date de réception 13/03/2014 | Dossier complet le 21/03/2014 | N° d'enregistrement F 022 14 P 0014 |

1. Intitulé du projet

Mise en place du télépéage sans arrêt sur la Barrière Pleine Voie d'Amblainville sur l'A16

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique
Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale : _____ Sanef
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : _____

RGS / SIRET : **1613121101510110119110101016161** Forme juridique : _____

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---------------------------------|---|
| 6° b) | Aménagement au niveau de la barrière pleine voie sur l'A16 de deux voies de télépéage sans arrêt dans les deux sens de circulation, reprise des entonnements sur une longueur de 300 m de part et d'autre de la barrière pleine voie et augmentation de capacité. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement de 2 voies spécialisées télépéage sans arrêt par sens et création d'une voie d'entrée en extension de plateforme, portant ainsi le nombre de voie de péage de 14 à 15 voies dans les deux sens confondus.
Ceci implique le remaniement des haltes simples de péage et des entonnements.

4.2 Objectifs du projet

- améliorer la fluidité de la Barrière Pleine Voie (BPV) en toute sécurité sur l'A16,
- augmenter le confort et la qualité de service,
- faire des économies significatives de carburant et réduire les émissions de CO2, notamment pour les PL (suppression des arrêts et redémarrages).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- création d'une voie d'entrée sur une ancienne voie de service,
- allongement des ilots existants,
- création d'une galerie souterraine piétonne avec remontées sur ilots,
- amélioration de la sécurité d'approche de la barrière,
- reprise des entonnements sur 300m de part et d'autre de la gare de péage,
- réaménagement des haltes simples de péage à capacité de stationnement égale et mise en conformité par rapport à l'accessibilité PMR (y compris édicules sanitaires).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera vraisemblablement soumis à un porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau, celui-ci augmentant légèrement la surface imperméabilisée du bassin versant rejetée dans les deux bassins de rétention existants.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration de projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|--|-----------------------|
| Surface actuelle de la barrière de péage | 34 870 m ² |
| Surface imperméabilisée supplémentaire | 2 790 m ² |
| Surface future de la barrière de péage | 37 660 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Barrière de péage d'Amblainville
Commune d'Amblainville

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___

Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 10 ' 0 " 01E Lat. 49 ° 12 ' 22 " 54N

Point d'arrivée : Long. 2 ° 10 ' 13 " 16E Lat. 49 ° 12 ' 16 " 83N

Communes traversées :

Amblainville

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Bâti et infrastructure routière : le projet s'inscrit sur l'emprise d'une barrière de péage pleine voie déjà existante.
Milieux naturels : Pelouse entretenue des abords de voirie.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : PLU de la commune d'Amblainville, approuvé le 30 Mars 2011
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet : Projet en zone Nz : secteur correspondant à l'emprise de l'autoroute A16 autorisant les aménagements sur l'autoroute.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'Oise - DDT Oise Le PPBE intègre l'A16 existante, cependant aucun point noir de bruit ou d'habitat recensé à proximité du projet. |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site N2000 à moins de 10 Km. Le site le plus proche est la ZSC n°FR2200371 "Cuesta du Bray" localisé à 11,5 km au Nord. Plusieurs espèces protégées sont recensées : Damier de la succise, Ecaillé chinée, Grand murin, Vespertillon à oreilles échancrées. La ZPS n°FR2212005 "Forêts picardes, Massif forestier des trois forêts et bois du Rol" est situé à 15 Km à l'Est, c'est un vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne, il abrite une forte diversité d'habitats. Les autres sites sont situés à plus de 30 Km. |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site classé par la DREAL "Butte de Rosne" se situe à 8,5 Km à l'est du site. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel | |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|--|---|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La réalisation du projet produira des déblais et notamment pour la construction de la galerie. Une étude géotechnique est en cours afin de déterminer si ces déblais pourront être réutilisés. En tout état de cause, les matériaux impropres à la réutilisation seront envoyés en décharge autorisée et des remblais d'apport pourront être utilisés. |
| | est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Seule la couche de forme sera réalisée avec des matériaux d'apport issus de carrières dûment autorisées. |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'occupation actuelle du sol est composée de pelouse entretenue des abords de voirie. Aucun enjeu floristique ou faunistique particulier n'a été observé. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun habitat protégé et aucune espèce, qui ont conduit à la désignation des sites Natura 2000, ne seront impactés par le projet. |

| | | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Quelques espaces verts entretenus aux abords de voirie sur une surface de 4 530 m ² . |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un risque lié au transport de matière dangereuse est connu le long de l'A16 dans le département de l'Oise. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les risques naturels présents sur la commune (non spécifiques à la zone d'étude) : - Risque sismique : niveau 1 (sismicité très faible). |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet n'engendrera pas une augmentation de trafic. Il ne constitue pas une modification significative au sens de la réglementation sur le bruit. Par ailleurs, la mise en place de télépéage sans arrêt contribuera à réduire les arrêts et redémarrage des véhicules et ainsi à réduire les nuisances sonores. De plus aucune habitation n'est située à proximité immédiate. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne modifie pas les dégagements liés à la circulation autoroutière existante. Le télépéage sans arrêt en permettant une diminution des consommations des véhicules en atténue les émissions. |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une modification ponctuelle pourra être observée pendant les travaux du fait de l'activité des engins de chantier. |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase travaux seulement, la réalisation de terrassement peut être à l'origine de vibrations. Elles seront toutefois très localisées et limitées dans le temps. |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>L'éclairage des entonnoirs sera repris. Sinon l'éclairage actuel ne sera pas modifié, quelques mises aux normes peuvent être réalisées conformément à la réglementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, notamment au niveau des haltes simples. Consécutivement à la reprise des entonnements, l'éclairage existant impacté par le projet sera reconduit.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet n'a pas vocation à augmenter la circulation mais seulement à la fluidifier. Ainsi, le projet devrait avoir une incidence positive, le déploiement du télépéage sans arrêt contribuera à réduire les émissions de CO2 en supprimant les arrêts et redémarrages.</p> |
| Pollutions | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Actuellement, les eaux de plateforme sont collectées et traitées par deux bassins de gestion des eaux pluviales. Ce principe de gestion des eaux sera conservé.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La phase chantier est susceptible d'engendrer la production de déchets inertes non dangereux (déchets du BTP). Il sera demandé aux entreprises retenues pour réaliser les travaux de mettre en oeuvre un suivi de l'élimination des déchets en conformité avec la réglementation.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne sera pas générateur de déchets.</p> |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le projet n'aura que des emprises sur le domaine autoroutier et les abords de l'autoroute. Il aura un impact positif sur la fluidité de la circulation et réduira donc le temps de circulation.</p> |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en quelques aménagements sur place le long de l'A16 au droit de la barrière pleine voie.

Le projet a fait l'objet d'une étude environnementale, suite à cette analyse, aucune sensibilité n'a été mise en évidence pour ce projet et ce dernier n'aura aucune incidence sur l'environnement.

La surface imperméabilisée augmentera légèrement au détriment de pelouses entretenues des abords de voirie.

Au vu de ces éléments, il nous apparaît qu'une étude d'impact ne semble pas nécessaire dans le cadre de cet aménagement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | X |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | X |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | X |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | X |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| Diagnostic effectué par Artemia sur l'année 2013 |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Senlis

le,

12 MARS 2014

Signature

Le Directeur *BCP*
Olivier CUENOT


